

LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE ET SON CONSEIL DE GESTION

Présentation à la Délégation
française de la Commission
des affaires sociales du Sénat

9 Septembre 2010



LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)



- **HISTORIQUE :**

- La Loi sur l'assurance parentale (LAP) a été votée unanimement à l'Assemblée nationale en 2001
- L'Entente Canada–Québec a été conclue en 2005
- Modifications à la LAP pour instituer le Fonds d'assurance parentale (FAP) et sanction en juin 2005
- Le RQAP est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006

LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)



- **OBJECTIFS :**

- Assurer un remplacement de revenu pour les parents en emploi au cours du congé entourant la venue d'un enfant pour favoriser leur sécurité financière, soutenir la conciliation travail-famille et maintenir le lien d'emploi
- Favoriser l'adaptation de l'économie québécoise aux réalités actuelles du marché du travail pour atténuer les pénuries de main-d'œuvre potentielles et refléter les attentes des jeunes générations de travailleuses et de travailleurs
- Faciliter l'adaptation de la société québécoise au contexte de vieillissement démographique en conciliant le développement social et la prospérité économique

LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)



- **PARAMÈTRES :**

- Choix entre deux régimes distincts quant à la durée maximale de leur congé ainsi que le taux de remplacement de revenu
 - Régime de base : taux de remplacement de revenu variant de 55 % à 70 %
 - Régime particulier : taux de remplacement de revenu de 75 %
- Admissibilité de toute personne qui travaille, qu'elle soit salariée ou travailleuse autonome.
 - Revenu minimal assurable de 2 000 \$
 - Revenu maximal assurable de 62 500 \$ en 2010
- Prestations de paternité réservées aux pères

LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)



• COMPARAISON AVEC LE RAE :

	RQAP régime de base	RQAP régime particulier	RAE
conditions d'admissibilité	Minimum 2 000 \$ de revenus de travail	Minimum 2 000 \$ de revenus de travail	Minimum de 600 heures de travail
admissibilité des travailleurs autonomes	Oui	Oui	À partir de 2011 sur une base volontaire
prestations de maternité	18 semaines, 70 %	15 semaines, 75 %	15 semaines, 55 %
prestations de paternité	5 semaines, 70 %	3 semaines, 75 %	s/a
prestations parentales	7 semaines, 70 % 25 semaines, 55 %	25 semaines, 75 %	35 semaines, 55 %
prestations d'adoptions	12 semaines, 70 % 25 semaines, 55 %	28 semaines, 75 %	35 semaines, 55 %
délai de carence	aucun	aucun	2 semaines
maximum assurable (2010)	62 500 \$	62 500 \$	43 200 \$

LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)



- **S'adresse principalement aux 20-44 ans**
 - Moyenne d'âge de 32 ans
- **S'adresse aux familles de la classe moyenne**
 - Revenu moyen des prestataires : 40 000 \$
 - 61 % des femmes prestataires gagnent moins de 40 000 \$
 - Plus de 67 % des prestataires gagnent moins de 50 000 \$
- **Taux de participation au régime : 85 %**
 - 65 % les deux parents
- **Taux global d'utilisation du RQAP : 96 %**
 - 98 % régime de base
 - 91 % régime particulier

LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)



• MODÈLE D'AFFAIRES INNOVANT:

POLITIQUE	GESTIONNAIRE ET FIDUCIAIRE	ADMINISTRATION
<p>MINISTRE ET GOUVERNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des orientations - Finalité et principales dispositions du régime - Partage des coûts - Établissement du modèle d'affaires - Approbation des règlements 	<p>CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE</p> <p>Rôle-Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis et conseils au ministre <p>Gestionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification stratégique - Suivi et évolution du régime - Élaboration et adoption des règlements - Objectifs de services et de communication stratégique <p>« « « « <i>Rôle-conseil</i> <i>Partenariat</i> » » » »</p> <p>Fiduciaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de financement - Gestion de la trésorerie <p>Vigie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance de la gestion et de l'administration 	<p>MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services à la clientèle - Prestations et recouvrement - Renseignements, plaintes et recours - Communications aux prestataires - Soutien administratif, opérationnel et informationnel <p>REVENU QUÉBEC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perception des cotisations et recouvrement - Information sur les gains - Communication avec les employeurs - Traitement fiscal du programme <p>CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des placements du Fonds d'assurance parentale

LE CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (CGAP)



RÔLE DU CGAP :

- Le CGAP gère le RQAP (art. 91 et suivants)
 - assure son financement
 - assure le paiement des prestations
 - administre, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance parentale
 - produit des études et des recherches
 - donne son avis au ministre
 - adopte les règlements (application de la LAP et taux de cotisation) et les soumet au gouvernement pour approbation

LE CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (CGAP)



CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Les affaires du Conseil de gestion sont administrées par un conseil d'administration, composé de 8 membres nommés par le gouvernement (art. 94), majoritairement représentatifs des cotisants et d'un membre représentant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (RQAP)



Rôle du MESS :

- L'administration du Régime (admissibilité et versement des prestations) relève du MESS et fait l'objet d'une entente administrative avec le CGAP

LE QUÉBEC SE DÉMARQUE AU CANADA



- **Taux d'activité des Québécoises à 84,4 % (25-44 ans)**
 - Maintenant au-dessus de la moyenne canadienne (82,4 %)
- **Progression importante du taux de participation des pères passant de 57 % en 2006 à 75 % en 2009**
 - Le plus élevé au Canada (11 % en 2006)
- **Hausse des naissances de plus de 16 %**
 - Plus forte hausse au Canada (hausse de 9,8 %, sans le Québec)
 - Progression très importante de l'Indice synthétique de fécondité:
1,56 en 2005
1,73 en 2009